

Torture sexuelle des détenus palestiniens dans les prisons militaires israéliennes - Un registre d'abus ignoré par l'Occident

Pouvez-vous imaginer prier pour la mort d'un ami ? Hier, un ami à Gaza m'a dit que c'est exactement ce qu'il fait. Pas parce que son ami est en phase terminale, mais parce qu'il est détenu dans une prison militaire israélienne et torturé si sévèrement que la mort semble être une délivrance. Comme la plupart des gens, j'ai du mal à parler de la torture sexuelle – c'est un sujet répugnant dont nous nous détournons instinctivement. Mais se détourner fait partie du problème. Le silence autour de ce que subissent les Palestiniens dans ces prisons ne fait que protéger les bourreaux. C'est pourquoi je brise ce silence.

Depuis des décennies, les prisonniers palestiniens décrivent des actes de torture sexuelle et des abus dans les prisons militaires israéliennes. Ces témoignages proviennent d'hommes, de femmes et d'enfants ; de Gaza, de Cisjordanie et de Jérusalem ; et de chaque période de la politique de détention israélienne depuis 1967. Lorsque les abus surviennent peu avant la libération, ils ont parfois été confirmés par des médecins indépendants ou documentés par des organisations de défense des droits humains telles que **B'T-selem**, **Amnesty International** et les **Nations Unies**. En août 2024, des experts de l'ONU ont déclaré avoir reçu *des rapports vérifiés d'agressions sexuelles et de viols généralisés* contre des Palestiniens en détention israélienne, qualifiant cela de partie intégrante d'un schéma systématique.

Les médias occidentaux ont rarement accordé une attention soutenue à ces rapports. En revanche, lorsque des responsables israéliens ont allégué des viols de masse par le Hamas le 7 octobre 2023 – des allégations que l'ONU n'a pas pu enquêter de manière indépendante et pour lesquelles aucune preuve médico-légale n'a été produite – il y a eu une couverture médiatique massive dans les médias occidentaux, avec des placements en première page et des condamnations de chefs d'État.

Détention sans procès

La majorité des Palestiniens dans les prisons militaires israéliennes n'ont pas été condamnés pour un crime. Beaucoup n'ont même pas été inculpés. Ils sont maintenus en **détention administrative**, une disposition de l'ère coloniale permettant l'emprisonnement sans procès, sans accès aux preuves, sans avocats et sans contact avec la famille. Le Comité international de la Croix-Rouge s'est vu refuser l'accès à des installations telles que **Sde Teiman**, **Megiddo** et autres **bien avant octobre 2023**, éliminant ainsi un canal clé pour une surveillance indépendante.

Les rares affaires qui arrivent devant un tribunal militaire affichent un taux de condamnation supérieur à **99 %**. Beaucoup de détenus ont moins de 18 ans ; certains sont des enfants. Lancer une pierre en *direction* d'un soldat, d'un véhicule ou d'une tour de guet – même sans rien toucher – peut mener à l'emprisonnement. Dans d'autres cas, comme le rapportent d'anciens détenus, l'« infraction » est aussi arbitraire qu'un soldat qui « n'aime pas votre visage ».

Méthodes de torture sexuelle

Les témoignages recueillis par B'Tselem, Amnesty International, l'ONU, Médecins pour les droits humains–Israël et le Comité public contre la torture en Israël révèlent des techniques récurrentes :

- **Nudité forcée et humiliation sexuelle prolongée**, parfois devant d'autres détenus ou gardiens.
- **Viol avec des objets** : matraques, bâtons, tiges métalliques et, dans un cas, un tuyau d'extincteur.
- **Coups sur les organes génitaux** avec des bottes, des matraques ou des marteaux.
- **Chocs électriques sur les organes génitaux** pendant les interrogatoires.
- **Sodomie par des chiens** et menaces sexuelles impliquant des membres de la famille.

Ces agressions font partie d'un régime plus large de traitements inhumains : entraves, bandeaux sur les yeux, privation de nourriture et d'hygiène, et refus de soins médicaux.

Étude de cas : Le témoignage de Gaza

En août 2025, un ami à Gaza a décrit avoir parlé avec un prisonnier récemment libéré dans le cadre d'un échange. Lorsqu'il a demandé des nouvelles d'un autre ami encore détenu, l'homme lui a dit : « *Prie Allah pour qu'il prenne son âme – prie pour sa mort.* »

Il a expliqué pourquoi. Le détenu avait été dénudé. Un soldat a retiré le tube d'encre d'un stylo, inséré le tube vide dans son pénis et l'a frappé avec un marteau en bois. Cette méthode cause une douleur inimaginable, déchire probablement l'urètre et risque des hémorragies internes graves et des infections – mais laisse peu ou pas de blessures externes visibles. C'est précisément le type de torture conçu pour éviter une détection ultérieure par les observateurs des droits humains ou les médecins.

Le même témoin a décrit avoir été forcé d'uriner et de déféquer dans ses vêtements pendant deux semaines sans possibilité de se changer – une forme de dégradation visant à priver de dignité et d'espoir.

Étude de cas : La vidéo de viol de Sde Teiman en 2024

Fin juillet 2024, la chaîne de télévision israélienne Channel 12 a diffusé des images de surveillance divulguées de la prison militaire **Sde Teiman**. La vidéo montrait des soldats des FDI violant en groupe un détenu palestinien attaché, en présence d'un chien militaire. La

victime a subi des blessures catastrophiques – une **rupture intestinale, des côtes cassées et des dommages aux poumons** – et a été hospitalisée pendant plusieurs jours. Peu après son retour à Sde Teiman, il est mort dans des circonstances suspectes. Aucune enquête sur sa mort n'a été ouverte.

Dix soldats ont été arrêtés après la fuite ; cinq ont été inculpés en février 2025. Les arrestations ont déclenché des manifestations de l'extrême droite, y compris au Knesset. Le député du Likud **Hanoch Milwidsky** a défendu les soldats, déclarant que « s'il est Nukhba [élite du Hamas], tout est légitime ». Des manifestants ont pris d'assaut les bases de Sde Teiman et de Beit Lid, exigeant la libération des soldats, certains appelant explicitement au « droit de violer » les détenus palestiniens.

Sous la pression politique, les suspects ont été libérés en quelques semaines. Le principal accusé, **Meir Ben-Shitrit**, est apparu dans des talk-shows israéliens, dépeint par des médias sympathisants comme un héros plutôt qu'un bourreau. La clémence accordée aux accusés et leur glorification publique ont souligné l'absence de responsabilité.

Conclusion

La torture sexuelle des détenus palestiniens n'est pas une aberration – elle fait partie d'un schéma documenté depuis des décennies dans la détention militaire israélienne. Elle se produit dans un système conçu pour priver les détenus de dignité, leur refuser tout recours légal et fonctionner hors du contrôle indépendant. La Croix-Rouge s'est vue interdire l'accès aux pires installations pendant des années. Les gouvernements occidentaux qui prétendent défendre les droits humains ont largement ignoré ces crimes, tout en amplifiant des allégations non corroborées lorsqu'elles sont politiquement opportunes.

La vidéo de Sde Teiman était une rare pièce de preuve tangible, confirmant ce que les survivants disent depuis des générations. Ses conséquences – des manifestations pour le « droit de violer », la défense parlementaire des bourreaux, la mort de la victime sans enquête – montrent une société où de tels actes sont non seulement tolérés, mais dans certains milieux, célébrés.

Pour les survivants, les cicatrices sont durables, qu'elles soient visibles ou cachées. Pour ceux qui meurent, la vérité est souvent enterrée avec eux. Et pour ceux encore emprisonnés, la perspective de la justice reste aussi lointaine que l'attention du monde.

Références sélectionnées et citations

B'Tselem – *Bienvenue en enfer : Le système pénitentiaire israélien comme réseau de camps de torture* (5 août 2024)

« Ces témoignages indiquent une politique cohérente de conditions inhumaines et d'abus, incluant l'utilisation répétée de violences sexuelles à divers degrés de gravité. »

Rapport complet PDF

Amnesty International – *Israël doit mettre fin à détention de masse incommunicado et à la torture des Palestiniens de Gaza (18 juillet 2024)*

« Les détenus palestiniens ont été soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements, y compris des violences sexuelles, en violation de l'interdiction absolue de tels actes en vertu du droit international. »

Page du rapport

HCDH de l'ONU – *Rapports vérifiés d'abus généralisés, d'agressions sexuelles et de viols en détention israélienne (5 août 2024)*

« Nous avons reçu des témoignages crédibles de multiples sources, décrivant des violences sexuelles contre des hommes et des femmes en détention, équivalant à des actes de torture et à des crimes de guerre. »

Communiqué de presse de l'ONU

Médecins pour les droits humains–Israël – *Torture, famine et morts en détention (février 2025)*

« Les schémas d'abus incluent des violences sexuelles et le refus de soins médicaux, contribuant à des décès évitables dans les installations de détention. »

Page PHRI